

NOTICE

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (**EHPAD**) existent depuis 2001. Structures médicalisées, elles accueillent des personnes de plus de 60 ans (sauf dérogation), seules ou en couple, plus ou moins dépendantes sur les plans physique et psychologique.
- Les Unités de Soins de Longue Durée, (**USLD**) sont destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes.
- Les Petites Unités de Vie (**UVP**) sont des structures collectives de moins de 25 places. Elles regroupent les appartements protégés et les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (**MARPA**).
- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (**EHPA**) sont des lieux d'hébergement collectifs qui assurent une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre (ou en logement), les repas et divers services spécifiques. Ils ne qu'ils ne dispensent aucun soin aux résidents.